DLP 17-4-92017002

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN N° 709 DU 14 AVRIL 1992 – ENVOI N° 8

BLE	:	Stratégie premier fongicide Surveiller la mosaïque
MAIS	:	Respectez les doses d'atrazine
POIS	:	Peu de sitones
COLZA	:	Pas d'insecticide

BLE TENDRE D'HIVER

■ **STADE** : " décollement de l'épi" à "épi à 6 cm" , ce qui correspond à la formation du 2ème noeud.

Le stade " 1er noeud visible" est atteint lorsque l'épi est à "4 à 6 cm" de hauteur.

■ **MALADIES** :

* *Situation* :

– ***Le piétin verse*** reste toujours peu fréquent . ***Le rhizoctone*** est bien développé (taches irrégulières à bords sombres et nets).

– ***La rouille jaune*** est absente dans notre région, mais des foyers sont observés à Caen et dans le Nord , depuis quelques jours. Cette maladie doit donc être surveillée : son optimum de développement se situe vers 10 à 12° . A cette température , la durée d'un cycle est de 10 Jours. environ. *L'oïdium* progresse légèrement.

* ***Préconisation*** :

* Si risque piétin (semis précoces, rotations paille fréquentes, secteurs à symptômes fréquents): intervenir rapidement , car l'efficacité du traitement chute après le stade 1er noeud. En présence de maladie développée, une dose de 600 g/ha de prochloraze est conseillée.

* Si risque oïdium, Utiliser un produit spécifique assez rapidement .

* Sinon , attendre pour intervenir.



ministère de l'agriculture et de la forêt

D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
47, rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Tél : (1) 42 87 76 71 Fax : (1) 48 58 64 80

● BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
● DIRECTEUR GÉRANT : Myriam HANRION
● PUBLICATION PERIODIQUE CPPAP N° 536 AD
● ISSN : 0767 - 5542

P15

DEPLIANT CEREALES : Il est à noter, dans la colonne " rouille brune" que la couleur vert foncé tient compte de la persistance d'action des produits.

■ **MOSAIQUE DU BLE** : Plusieurs foyers de cette virose ont été identifiés l'an dernier en SEINE ET MARNE : communes de Gastins, Villiers St Georges, Villethierry et Rampillon (source Cedita et SPV).

Surveiller les symptômes de décoloration des feuilles et nous signaler les cas pour l'identification .
Variétés de la plus sensible aux très peu sensibles :(notes variant de 1 à 9)
THESEE (2), SCIPION (4), RECITAL (5), SOISSON (6), ROSSINI (6), FORBY (7), PEPITAL (7), GOUPIL (8), FANDANGO (tolérant).

■ **RECTIFICATIF NOUVEAUX PRODUITS** :L'insecticide BEST (mélange de deltaméthrine et de pyrimicarbe) de la firme Procida, a été autorisé sur "pucerons des épis des céréales" à la dose de 1l/ha (au lieu de 1,5 l cité par erreur dans notre dernier bulletin).

MAIS

■ **ATRAZINE ET QUALITE DES EAUX**

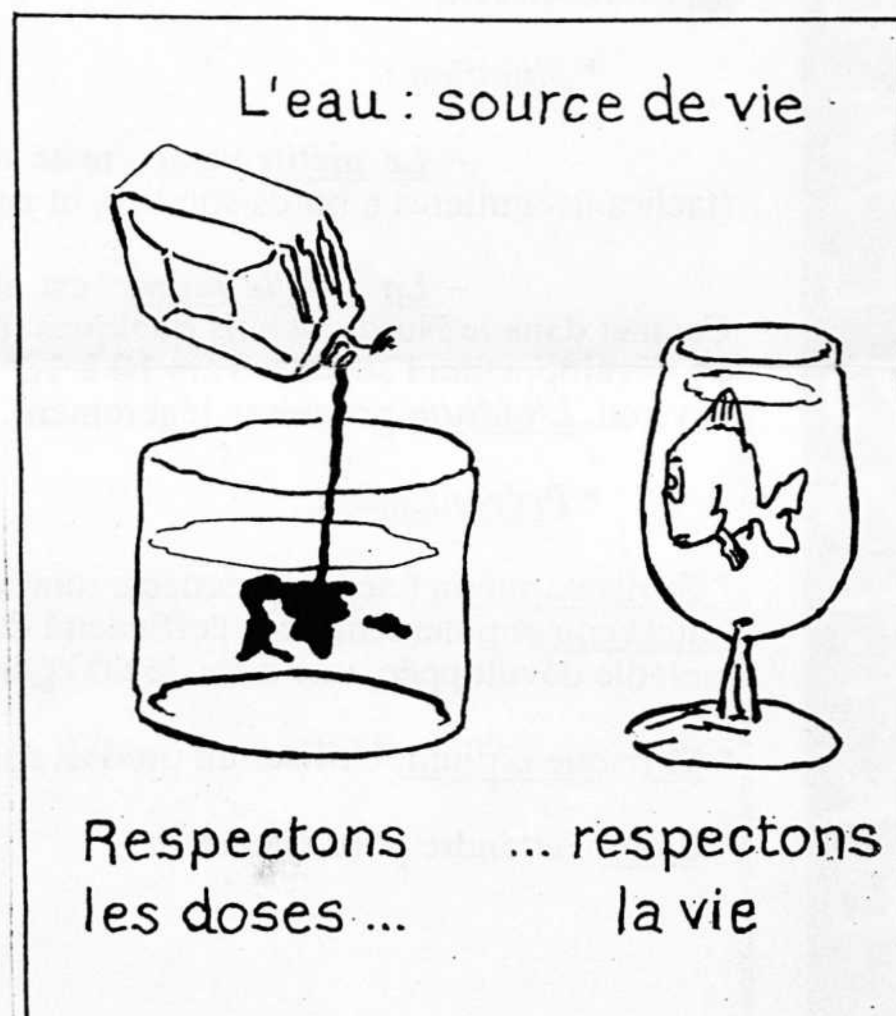
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !!!

Pour préserver la qualité des eaux, la législation française limite l'utilisation de l'atrazine à 1 500 grammes de matière active par hectare et par an.

Pour réduire encore les risques de pollution des eaux:

- évitez les application d'atrazine en post-semis pré-levée du maïs. Ce sont ces applications qui augmentent les risques de contamination des eaux par ruissellement.

- utilisez l'atrazine soit en pré-semis avec incorporation, soit en post-levée du maïs. Dans ce dernier cas, la dose peut être modulée en fonction des mauvaises herbes présentes.



LUTTE CONTRE LES DICOTYLEDONES DANS LE MAIS

Situation Agronomique	Pente du sol	Pré semis	Post semis pré levée	Post levée
Matière organique > 5%		***	1500	1000
Bonne structure terre drainante	Faible, sol plat	1500	1000 à 1500	750 à 1000
	Forte	1500	***	750 à 1000
Mauvaise structure terre battante	Faible, sol plat	1500	***	750 à 1000
	Forte	1500	***	***

*** déconseillé

conseillé

possible

Pour tout autre problème de desherbage , consultez le dépliant vert SPV – AGPM.

COLZA

■ STADE : Boutons écartés (secteurs tardifs, colzas régulés) à début floraison.

■ MELIGETHES : Peu présentes sur boutons, la fin du stade sensible est proche. Une intervention n'est pas justifiée.

■ MALADIES : Les pluies devraient favoriser la progression de la maladie des taches blanches. L'intervention contre le sclerotinia doit se faire à la chute des premiers pétales (Cf. notre dernier bulletin); celle-ci permettra d'enrayer la maladie des taches blanches.

LE MELANGE PYRETHRINOIDES FONGICIDE EST DECONSEILLE

1) – <u>Le mélange n'est pas justifié</u> , car la lutte contre le charançon des siliques doit être considérée indépendamment des maladies.
L'efficacité des insecticides, notamment des pyréthrinoïdes autorisés sur charançons des siliques, est limitée à 3 jours lorsqu'ils sont appliqués à compter du stade F1.
On a donc intérêt à placer le traitement le plus près possible du seuil d'intervention fixé à 1 charançon pour 2 plantes. L'objectif étant de limiter le nombre de siliques avec piqûres de ponte.
Or, l'expérience nous a montré que cette date optimale intervient dans la majorité des cas nettement plus tard que le traitement fongicide dirigé à la floraison contre le Sclerotinia et/ou le Pseudocercosporella.

2) – <u>**Le mélange est agressif**</u> sur abeilles lorsqu'il est appliqué aux heures de butinage.

* Pour les mélanges de fongicides triazoles, imidazoles et insecticides pyréthrinoïdes, les expérimentations menées ces dernières années montrent, en effet, une augmentation des mortalités d'abeilles au cours des 24 heures suivant le traitement.

* En ce qui concerne les fongicides autorisés des autres familles – dicarboximides, benzimidazoles – le peu de références expérimentales ne permet pas de conclure de façon nette. Mais, la prudence est de rigueur , car renseignements pris, il y a de forte chance que l'adjonction du fongicide augmente la toxicité de l'insecticide vis à vis des abeilles.

POIS

■ SITONES : Très peu de morsures sont visibles sur le pourtour des feuilles. Intervention non justifiée.

REGLEMENTATION

UTILISATION D'HERBICIDES A BASE D'HORMONES

La date officielle du débourrement de la vigne a été fixée par arrêtés préfectoraux dans les départements de l'Aube, la Marne, la Haute Marne et la Seine et Marne au 10 avril 1992.

En conséquences , l'emploi d'herbicides à base d'hormones est interdit à proximité du vignoble dès cette date.

Pour plus d'informations, consultez les arrêtés en mairie.